

SERMENT DE JUMELAGE
entre
PANDINO et Saint-Denis-en-VAL

**Nous, soussignés, Antonio PICINELLI, Maire de Pandino
et Jacques MARTINET, Maire de Saint-Denis en Val,**

Réunis, le 08 décembre 2001, en la Mairie de Saint-Denis en Val

Librement élus par nos citoyens et certains de répondre aux aspirations de nos deux communautés,

Confiant que ce premier siècle du troisième millénaire offre des perspectives d'amitié et de collaboration entre nos deux villes,
Convaincus que ces idéaux s'inscrivent dans les liens profonds qui unissent nos deux pays, l'Italie et la France, et dans une réalité européenne affirmée depuis de nombreuses années.

Pour contribuer à notre niveau à concrétiser ces ambitions :

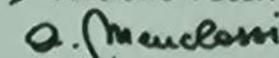
Ce jour, nous nous engageons solennellement à nouer des liens solides entre Pandino et Saint-Denis en Val
en signant ce serment de jumelage, dont les objectifs sont les suivants :

- 1°) Œuvrer pour le rapprochement des populations de Pandino et Saint-Denis en Val, pour une meilleure connaissance réciproque et dans un esprit de liberté, de paix et de solidarité,
- 2°) Etablir une forte coopération entre les institutions et les associations souhaitant concourir à ces relations,
- 3°) Favoriser les échanges et rencontres entre les habitants et en particulier entre les jeunes,
- 4°) Stimuler les échanges de nos savoir-faire et connaissances dans tous les domaines.

Pour mener à bien ce programme, nos deux villes décident de mettre en œuvre un plan d'action annuel, décidé d'un commun accord, et qui donnera lieu, au minimum, à une rencontre par an, soit à Pandino, soit à Saint-Denis en Val.

Le Maire de Pandino,

Antiono PICINELLI



Le Maire de Saint-Denis en Val,

Jacques MARTINET

